



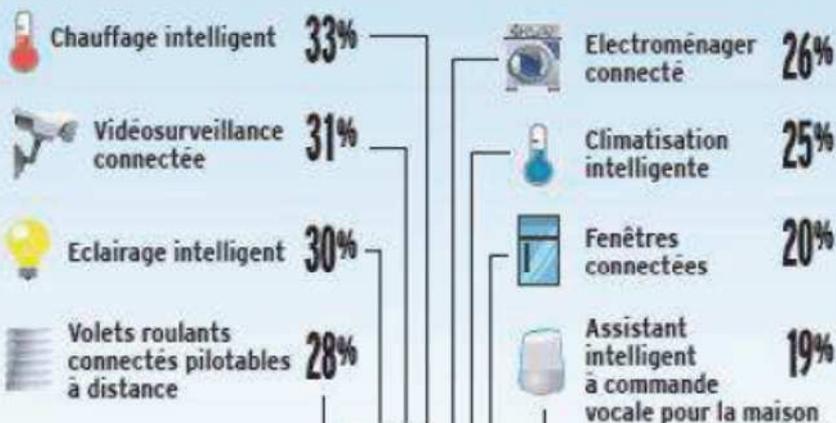
## **REVUE DE PRESSE**

**Mercredi 26 septembre 2018**



## La domotique fait rêver de plus en plus les Français

### Les objets connectés les plus convoités à la maison



### Avez-vous déjà entendu parler des objets connectés ?

Oui, je vois bien de quoi il s'agit ... **79%**

Oui, j'en ai entendu parler mais je ne sais pas précisément ce que c'est ..... **19%**

Non, je n'en ai jamais entendu parler ..... **2%**

### Pourquoi souhaitez-vous vous équiper d'objets connectés ?

Ils nous permettront de gérer à distance tout ce qui se passe dans notre logement ..... **84%**

Ils vont vraiment nous faire gagner du temps ..... **69%**

Ils vont nous protéger, rendre notre logement plus sûr ..... **64%**

Source : enquête online PROMOTELEC / Sociovision - mai 2018 - 1.625 répondants

INFOGRAPHIE CL

## Prud'hommes

# Julien Chollet l'emporte face à l'entrepreneur cognaçais Joël Joanny



Julien Chollet s'était défendu seul devant le conseil des Prud'hommes en juin dernier.

Photo CL

«**J**e dis ça un peu en boucle depuis lundi soir mais oui je suis soulagé.» Julien Chollet a remporté une première mi-temps judiciaire face à l'entrepreneur cognaçais Joël Joanny. L'ancien directeur de Aren. Art, une des sociétés de la holding pilotée par Joël Joanny, qui avait rompu son contrat en mai 2018, a obtenu gain de cause auprès de la justice, à défaut d'obtenir l'indemnité (environ 120 000 euros) espérée.

Le conseil des Prud'hommes d'Angoulême a estimé dans son jugement rendu ce lundi que le départ de Julien Chollet de la société Aren. Art dont il était le directeur depuis janvier 2015 devait être requalifié en licenciement abusif sans cause réelle ni sérieuse. Joël Joanny, entrepreneur cognaçais de 65 ans qui fut l'un des fondateurs du festival Blues Passion, doit ainsi verser à son ancien employé la prime de licenciement légale, environ 3000 euros, à

laquelle s'ajoutent un mois de salaire et trois mois de congés payés.

«*En gros c'est ce que j'aurais touché si on avait négocié une rupture conventionnelle. Moi, ça me va, j'espère qu'il ne fera pas appel et que cette histoire s'arrêtera là*», souffle Julien Chollet, ingénieur informatique de profession qui avait plongé avec passion dans l'univers de la musique, des festivals avant la fin brutale en mai dernier, épilogue raté d'une relation professionnelle et amicale forte entre les deux hommes. Âgé de 38 ans, Julien Chollet va pouvoir faire passer son attestation à Pole Emploi. «*Je cherche du travail, j'ai des entretiens la semaine prochaine. Je dois seulement me faire à l'idée de travailler dans un autre domaine que celui du spectacle qui m'a pourtant passionné. Il faut que je passe à autre chose.*»

L'audience du 18 juin dernier avait été tendue. Joël Joanny, très calme durant l'audience, avait craqué dans les couloirs du palais de justice d'Angoulême, traitant notamment son ex-employé de «voleur». Un Joël Joanny que nous avons tenté de joindre par téléphone hier. En vain. Lui dont la holding SAS Colisea tangué sévèrement. Elle compte cinq sociétés, la plupart étant en mauvaise posture. Joël Joanny mène de nombreux projets dont certains sont à l'arrêt ou en proie à des retards très importants: le festival Summer Sound à Rochefort, lancé en 2015 qui a vécu sa dernière édition en 2018, un projet immobilier avec des appartements de luxe place François-1er à Cognac plusieurs fois retardé, un autre projet à Rochefort sur le site de l'ancien hôpital où il promet de bâtir depuis des années logements, commerces, un restaurant et une salle de spectacle. Il est également propriétaire d'un restaurant à Cognac, La Maison.

Frédéric BERG

## Du sursis pour le Cognacais qui en découd à la matraque

C'était début mars, rue Henri-Fichon à Cognac. Il «achetait des timbres» au bureau de tabac. Et assure que dans l'établissement, un jeune l'a «injuré». À la barre du tribunal correctionnel d'Angoulême hier, ce commerçant de 44 ans raconte la scène, le regard vif, le visage dur. *«Il m'a demandé: t'as un problème? Je lui ai répondu: non, c'est toi qui as un problème. On est allés dehors, il m'a mal parlé, je lui ai mis une gifle.»*

Le jeune est alors parti, a chuté - cassant son portable - et est rentré chez lui. *«Il est revenu avec une bombe lacrymogène, ils se sont mis à deux sur moi et m'ont gazé, affirme le prévenu. Pour me défendre, j'ai dû sortir une matraque télescopique. Je leur ai simplement fait peur et suis rentré dans mon magasin pour attendre tranquillement la police.»*

Sauf qu'au cours de l'audition, les témoins n'ont pas raconté la même histoire. *«Aucun ne fait état d'une deuxième personne, pointe la procureure Stéphanie Vayssière. Et pour eux, la victime ne vous a en aucune manière*

*agressé. De plus, vous n'aviez jamais indiqué jusque-là que vous auriez été injurié.»* L'homme bredouille: *«Je ne me rappelais plus, j'étais en stress. Mais il m'a mal parlé, bien sûr que oui, et ils étaient deux, je suis étonné que plus personne ne s'en souvienne.»* *«Et le fait qu'il vous ait selon vous mal parlé justifiait-il une gifle?»* interroge la procureure, fustigeant une «réaction excessive». Le commerçant rappelle qu'il a été «trépané» et qu'il peut se montrer vif pour éviter les coups, par peur de «faire des crises d'épilepsie. Je ne veux plus de ça, maintenant que j'ai réussi à me stabiliser en me mettant à mon compte».

Pour justifier le port d'une matraque télescopique, il rapporte une agression, il y a des années, «par un groupe de dix. J'avais porté plainte, il n'y a jamais eu aucune suite. Maintenant, j'en ai marre, ça me tombe toujours dessus. Je vais vendre, je vais partir et aller m'installer dans la montagne pour être tranquille.»

En attendant, il écope de deux mois de prison avec sursis.

# La préfète dans le bain agricole

Un élevage bovin touché par la tuberculose puis un exemple de diversification familiale en bonne voie l'après-midi. Marie Lajus, la nouvelle préfète, a pris le pouls agricole hier.

Frédéric BERG  
fberg@charentelibre.fr

Elle souhaitait aller sur les terres agricoles «pas forcément les plus riches», celles «susceptibles d'avoir besoin des aides de l'État» pour «saisir les problématiques au plus proche des intéressés». Marie Lajus, préfète de la Charente depuis le 27 août a réservé sa première visite au contact du monde agricole charentais en rencontrant successivement une exploitation frappée au cœur par la tuberculose bovine, obligeant l'abattage de tout le troupeau, puis l'exemple d'une transmission familiale sous le signe de la diversification.

## «Un moment déchirant»

Pour des raisons de confidentialité, le nom et la localisation de l'exploitation touchée par la tuberculose ne sont pas dévoilés. «C'était un moment déchirant. Tout le troupeau a été abattu. Nous y sommes allés pour évoquer les modalités d'accompagnement. Ils veulent relancer une activité différente, tourner la page», souligne Marie Lajus qui était accompagnée de membres de la chambre d'agriculture, dont Xavier Desouche, le président, mais aussi des représentants de services de l'État, notamment Rabah Bellahsene, vétérinaire de formation et directeur adjoint de la Direction départe-



Marie Lajus, la préfète, a longuement échangé avec Emmanuel Bonnier, jeune éleveur de porcs gascons à Torsac.

Photo F.B.

mentale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Dans l'après-midi, la préfète a suivi un sillon plus joyeux en allant rencontrer Emmanuel Bonnier, éleveur de porcs gascons à Torsac. La trentaine, une formation en commerce international avant de décider un retour à la terre auprès de ses parents enracinés à Torsac, sur une ferme de 60 hectares de

puis 1988. Emmanuel Bonnier élève des porcs gascons au grand air, fournit en viande fraîche des clients fidèles, des restaurants et même l'Assemblée nationale. Il fait aussi les marchés. Les parents élèvent toujours des chèvres. Trois de leurs quatre fils ont décidé de poursuivre l'aventure. Emmanuel avec ses cochons noirs, un autre va se lancer dans l'apiculture, un troisième veut devenir charcutier

pour transformer la viande du premier. Dans le cadre d'un groupement foncier agricole (GFA), les fils veulent acheter les terres que les parents louaient en fermage. Emmanuel a déjà acheté 30 hectares de bois.

«Je veux y créer un enclos sur cinq hectares. C'est un environnement idéal pour eux sous les chênes. Ça permettra aussi de créer un parc de visite pour faire découvrir

Il y a des modèles de développement pérennes dans ce département.

aux visiteurs nos animaux et notre travail. Seulement il y a un blocage parce qu'une partie est dans une zone classée et que pour modifier le PLU il faut l'autorisation de l'agglomération de Grand'Angoulême qui a la compétence», explique le jeune éleveur.

## «Des projets optimistes»

La préfète a promis de se pencher sur la question et de «faire son possible» pour que les choses avancent: «Votre projet et celui de vos frères sont très intéressants. Ils sont optimistes, montrent qu'en optant pour une diversification maîtrisée, les circuits courts, une échelle raisonnable, tout est possible. Il y a des modèles de développement pérennes dans ce département.»

Jean-Luc Bonnier, le père d'Emmanuel qui travaille avec son épouse Caroline Desbordes depuis 30 ans sur cette terre «peu fertile mais attachante» est ému: «On a voulu que nos enfants aient des attaches, je crois qu'on a réussi. C'est difficile de travailler la terre mais on vit dans un environnement incroyable. Notre bureau est à ciel ouvert.»

«Le rôle de l'État est d'aider les petites structures, de les protéger», a conclu Marie Lajus qui ira bientôt découvrir une autre face de l'agriculture charentaise: le vignoble cognçais. Un autre monde.

■ Opposés aux suppressions de personnel et de lits, les syndicats de la structure haussent le ton ■ Une action est annoncée vendredi ■ L'ARS est en ligne de mire.

# La mobilisation monte d'un cran à l'hôpital

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charenteinfo.fr

**S**i on va dans ce sens, c'est le début de la fin pour l'hôpital. On ne va pas laisser faire. On passe à l'action. » Après avoir pris le pouls du personnel il y a dix jours lors d'une assemblée générale qui a suivi l'annonce de la fermeture de 15 lits et la suppression de 20 emplois par la direction du centre hospitalier de Cognac plombé par un déficit de plus de 3M€, les syndicats de l'établissement haussent le ton. L'avis de mobilisation est décrété ce vendredi, 14h30, heure de la réunion d'un conseil de surveillance qu'ils ont décidé de boycotter. Comme ils l'ont fait hier pour le comité technique d'établissement. Un « envahissement » est en revanche à l'ordre du jour, « avec syndicats, agents et tous les Cognacais qui voudront nous rejoindre. On y lira aussi une motion. Il s'agit maintenant d'envoyer un signal fort », annonce d'une même voix Francis Fredon, représentant FO, et son homologue de la CGT Thierry Cailbault. Un signal fort en direction de l'Agence régionale de santé (ARS) en particulier, « au discours hypocrite », dénonce ce dernier. « Elle se dédouane en disant qu'elle n'a jamais demandé ces mesures drastiques au directeur, juste d'en prendre des "fortes et courageuses", c'est se moquer du monde. Quant à parler d'alternative entre augmenter l'activité ou réduire



Francis Fredon et Thierry Cailbault, représentants syndicaux de l'hôpital, appellent les Cognacais à les rejoindre vendredi. Photo G. B.

les dépenses, c'est pareil. Il n'y en a pas. Si on avait les solutions pour relancer l'activité, ce serait déjà fait, on l'a déjà fait, on est au bout », souligne-t-il.

## «Ce n'est plus possible»

Au bout et « à bout » comme les agents entendent le faire comprendre à la directrice départementale de l'Agence, Atika Uhel, attendue de

piet ferme vendredi (1). « On subit beaucoup depuis des années, 20 postes perdus en trois ans. On a été tolérants sur les différentes réorganisations qui ont déjà été menées, on a fait des propositions, mais là ce n'est plus possible, on ne peut pas accepter ça », prévient Thierry Cailbault.

Parmi ces propositions figure notamment celle de laisser le temps à la recomposition capacitaire validée en juin par l'établissement de se poursuivre. Elle vise à allouer à chaque spécialité les ressources nécessaires à son activité. « Tous les agents se sont investis dans ce projet pour faire avancer les choses dans le bon sens, qu'on lui laisse le temps de porter ses fruits », réclame Thierry Fredon, rejoint sur ce point par Michel Gourinchas, également président du conseil de surveillance de l'hôpital. Il sera vendredi « aux côtés des agents et des Cognacais » qu'il appelle aussi à se mobiliser.

« L'ARS a été trop vite et sacrifiée ce projet sur l'autel de ces fameuses "mesures fortes", c'est regrettable. On s'oriente vers une baisse de lits et de personnel, comment gagner en

»  
On s'oriente vers une baisse de lits et de personnel, comment gagner en activité ? Il faut m'expliquer. Il y a des pistes ailleurs, il faut les trouver.

activité ? Il faut m'expliquer. Il y a des pistes ailleurs, il faut les trouver », intime-t-il. Quand Stéphane Jacob, le directeur de l'hôpital, reste, lui, sur ses positions : « La proposition que j'ai faite reste la plus cohérente et la plus réaliste pour une mise en œuvre rapide selon la demande formulée par l'ARS. J'attends maintenant une réponse formelle de sa part. » Ce vendredi, journée qui s'annonce sous haute tension.

(1) Contactée, elle n'a pas été en mesure de nous répondre.

## Le chiffre

- 46 %

C'est la diminution de la subvention de l'agglo au CCBB, le club de basket de Cognac, officiellement liquidé fin juillet (lire CL du 1<sup>er</sup> août). Les conseillers voteront ce soir le passage de cette aide de 172 000 € à 93 000 €, la somme déjà versée pour 2018. « En raison de la non-réalisation des objectifs sportifs », précise pudiquement le texte. « C'est aussi une mesure de précaution envers les créanciers », ne cache pas le président de Grand Cognac, Jérôme Sourisseau. En principe, le nouveau club né sur les cendres du CCBB, le CBA, devrait être aidé à son tour par l'agglo. Mais pour cela, il devra être reconnu d'intérêt communautaire, comme l'avait été le CCBB en son temps. Le point devrait être abordé le mois prochain.

## ■ CITÉ

**Conseil municipal.** Les élus de la ville de Cognac se réuniront demain jeudi à 18h30 à l'hôtel de ville. À l'ordre du jour: jumelage avec Pisco au Pérou; opération «ma boutique à l'essai»; droit de préemption sur fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux, (...); questions diverses.

## ■ SANTÉ

**Réunion publique.** La ville de Cognac va écrire un nouveau Contrat local de santé, avec l'Agence régionale de santé, l'État et le Département. Il déclinera localement les grandes problématiques de prévention de la santé définies par le programme régional adopté en juillet. Pour entamer la réflexion et choisir des priorités, une réunion publique se tiendra ce vendredi de 9h à midi à la Salamandre. L'occasion de présenter un état des lieux des données liées à la santé sur la ville, puis de débattre. Entrée libre.

## ■ ASSOCIATION

**Assemblée générale du Cognac Basket Avenir vendredi.** Le nouveau club de basket de Cognac tiendra sa première assemblée générale vendredi 28 septembre à partir de 19 heures au complexe omnisports de Châteaubernard.

## Un hôpital qui cristallise également les tensions entre élus

« Que tu mettes 15 jours pour les rencontrer me semble un peu long vu l'enjeu (...) Je pense que lorsqu'on exerce la fonction qui est la tienne on doit s'interroger sur la priorité parisienne ou locale. » La députée Sandra Marsaud, qui rencontrera les syndicats jeudi, s'est fait sèchement tancer par Michel Gourinchas hier, sur la page Facebook de ce dernier. Après l'avoir déjà « priqué » la veille

pour son passage « en coup de vent » à une réunion de l'agglo sur la désertification médicale, saillie à laquelle elle avait répliqué, le maire de Cognac en a donc remis une couche, plus sévère cette fois, signe d'une crispation sur ce dossier hôpital qui s'étend désormais bien au-delà de ses murs. La députée n'avait pas réagi (encore ?) hier soir.

## ” La phrase

*On est parti pour trois  
années à écrire à chaque  
Castelbernardin...*

**Jérôme SOURISSEAU,**  
président de l'agglomération de Grand Cognac

L'imbroglie sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera compliquée à rattraper. Pas de ristourne possible, «les services fiscaux ne le permettent pas». Si bien que l'agglomération étudie une formule de rattrapage complexe qui s'appliquerait au fil des deux prochaines années. Et sera sans doute incompréhensible pour les administrés. C'est pourquoi le maire de Châteaubernard, la commune la plus affectée avec Cognac, et le président de Grand Cognac se fendent, avec chaque facture, d'un courrier d'explication. Celui de cette année est en cours de rédaction. Et dans celui de l'an prochain, chaque mot sera pesé: ce sera le dernier avant les élections municipales de 2020, prévues au printemps alors que les avis d'impositions tombent en septembre.

# «100 chances 100 emplois» au soutien des jeunes

Ce dispositif permet à des jeunes éloignés de l'emploi de pouvoir s'insérer durablement dans le monde professionnel. Exemple à Cognac.

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charentelibre.fr

**D**eux cent vingt-sept jeunes intégrés, 173 à avoir décroché un emploi durable, des CDD de six mois et plus ou des CDI. 76 % de réussite. Depuis 2012, année de son lancement par la Ville de Cognac, le dispositif «100 chances 100 emplois» a fait ses preuves. Financé par la Direccte (1) et copiloté par la Mission locale, avec une entreprise du secteur qui change tous les deux ans, il permet à des jeunes de 18 à 30 ans, éloignés de l'emploi pour beaucoup, de pouvoir s'insérer dans le monde professionnel grâce à l'aide de nombreux partenaires, institutionnels et entreprises locales.

”

**Être mis en relation directe avec des recruteurs, ça peut ouvrir des portes. Ça nous prépare bien, en tout cas.**

Peu important le niveau d'études et l'orientation professionnelle désirée, «ce dispositif est ouvert à tous, il faut juste être en recherche d'emploi, avoir un projet et être motivé surtout pour l'intégrer, rappelle Estelle Poitou, de la Mission locale. On accompagne ces jeunes le temps qu'il faut, et à travers un suivi qui leur permet de formaliser leur projet d'emploi, d'acquérir les compétences adéquates, de se constituer un réseau aussi. L'enjeu est de les placer rapidement devant les réalités et les codes de l'entreprise.» Un suivi personnalisé composé de quatre «sas» d'une



Quatre fois par an, des rendez-vous entre recruteurs et demandeurs d'emploi se tiennent au couvent des Récollets de Cognac.

Photo G. B.

semaine par an, soit des rendez-vous où les candidats bénéficient de séances de coaching, de simulation d'entretien de recrutement, d'ateliers CV ou encore de visites d'entreprises. Lundi, ils étaient une douzaine, aux Récollets, à passer par ce «sas», encadrés par des représentants de 17 entreprises partenaires, dont l'enseigne Auchan de Châteaubernard qui copilote le dispositif depuis 2017. Après Martell, Hennessy et Saint-Gobain.

Des jeunes du territoire, plein d'espoir en ce programme comme Amandine Ribero de Carvalho, 21 ans. Titulaire d'un BEP gestion-administration, cette jeune maman court après un job d'assistante en ressources humaines, lasse des missions d'intérim à répétition. «J'en attends beaucoup. L'avantage c'est de pouvoir être mis en relation directe avec des recruteurs, ça peut ouvrir des portes, nous orienter vers de l'alternance ou nous permettre de dé-

crocher un contrat pro. Ça nous prépare bien en tout cas.» Même son de cloche chez Louis Deschamps, jeune Cognaçais handicapé de 19 ans. «Moi c'est un stage que je vise afin de voir si la formation en qualité industrie qui m'intéresse est compatible avec mon handicap. Ce dispositif est encore le mieux pour m'en rendre compte grâce aux conseils des recruteurs.» Le 4 octobre prochain, fort de l'expérience déjà retirée de ce passage en «sas», chacun présentera son parcours et son projet professionnel face à un comité d'acteurs économiques cette fois. 65 entreprises locales sont aujourd'hui impliquées à titre bénévole dans «100 chances 100 emplois.»

Inscription en ligne sur le site [www.100chances-100emplois.org/cognac](http://www.100chances-100emplois.org/cognac).

(1) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.



## Les classes foot doublent la mise

Les classes foot à horaires aménagées ont doublé leurs effectifs et concernent désormais 85 élèves du Grand Cognac. Ils sont issus des collèges Félix-Gaillard et Elisée-Mousnier, du

lycée Jean-Monnet et, depuis la rentrée, du collège Font-Belle de Segonzac. Ils disposent de deux entraînements hebdomadaires sur leur temps scolaire. Hier, les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de Félix-Gaillard ont reçu une dotation en ballons des mains de Jean-Louis Dauphin, président du District de football, et d'Anthony Bourdon, conseiller technique. Un chèque de 3 000 € a été remis par le District au club de l'UA Cognac, chef d'orchestre des classes foot avec ses quatre éducateurs diplômés qui dispensent dix séances par semaine. Arnaud Demuth, défenseur de l'UAC et coordinateur du projet, a annoncé son intention d'ouvrir une classe foot 100 % féminine à la rentrée 2019.

## Les bons contes font les bons après-midi à la médiathèque



La saison a débuté avec «Le monde de la ruche», en août. Les animations pour enfants et pour adultes s'enchaînent jusqu'en novembre.

Photo CL

«**L**e monde de la ruche» a inauguré la rentrée à la médiathèque de Châteaubernard, mi-septembre, donnant le ton de la saison. La prochaine heure du conte, le 17 octobre, sera particulière. Destinée à un public plus âgé (7 ans au plus), elle proposera des lectures de la Grande Guerre, en lien avec l'exposition qui se tiendra au Castel, du 10 au 17 octobre. Mais auparavant, deux spectacles seront proposés aux enfants: «La grosse patate» par la compagnie «Vox populi», le 10 octobre à 15h (de 2 à 10 ans); et les «Contes au vent d'hiver» de la compagnie «De-dans dehors» le 28 novembre à 15h (dès 5 ans).

Pour la fête de la science, «Fantastique cuisine» (dès 6 ans) invitera à un atelier de cuisine moléculaire animé par un intervenant du centre Pierre-Mendès-France de Poitiers, le 3 octobre à 15h. Et bien sûr, tout le trimestre, les animations traditionnelles d'accueil de

classes et des petits lecteurs continuent.

Côté adultes, une exposition d'Aline Lucas, qui utilise des supports divers comme les vinyles ou le métal, se tiendra dans les salles d'exposition du 23 octobre au 2 novembre. A cette occasion, elle animera un atelier pour les enfants le 24 octobre.

En octobre et en novembre, les jurys des prix littéraires auxquels participent les adhérents de la médiathèque se réuniront: pPrix du roman noir, Littératures européennes et La voix des lecteurs, qui récompense un ouvrage d'un auteur lié à la région, en attendant l'ouverture du prix «Bulles de lecteurs» autour de la BD, à la fin de l'année. Pour chacun de ces prix, ces lecteurs fidèles et engagés viennent partager leurs impressions de lecture au cours d'une discussion libre.

Renseignements et inscriptions au 05 45 32 76 76 ou [mediatheque.chateaubernard.fr](http://mediatheque.chateaubernard.fr)

## Les transferts de charge font grincer les dents des élus

Au menu du dernier conseil municipal de Merpins, il y avait notamment la présentation des rapports de la Clect (commission locale d'évaluation des charges transférées) concernant les transferts vers l'agglomération de diverses compétences, Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), zone d'activité des Pellières à Saint-Simeux, piscines de Cognac et Châteauneuf, ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales et réseaux de communications électroniques.

Sur tous ces rapports, certains élus ont manifesté quelques réticences, estimant qu'on leur demandait de donner un avis sur des opérations déjà entérinées au niveau communautaire, et que leur accord ou désaccord ne les modifierait pas. En réponse à leur crainte de voir les élus municipaux dépossédés de leur pouvoir de décision, Christian Deccodt, maire, a expliqué qu'il ne s'agissait que «d'acter des transferts de charges résultant de décisions prises à la majorité au conseil de Grand Cognac». Au final, le conseil a approuvé ces rapports avec une abstention, sauf pour le transfert de la piscine de Cognac qui a recueilli 3 abstentions.

qui a recueilli 3 abstentions.

Par ailleurs, le conseil a approuvé, avec une abstention, les transferts de compétence concernant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, la contribution au financement des établissements d'enseignement supérieur, le plan climat énergie et la lutte contre les fléaux atmosphériques. Après avoir approuvé le classement d'un chemin privé en chemin rural, le conseil a adopté l'inscription de 16 portions de chemins au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIR). Une décision modificative du budget 2018 va permettre de financer le remplacement du tracteur-tondeuse qui cumule 20 ans de service, et la climatisation des bureaux de la mairie, de la poste en cours de rénovation, et de la salle de réunion. Laurence Lamarque, adjointe, annonce la journée «Nettoyons la nature», qui aura lieu le 28 septembre, avec les enfants des écoles et tous les adultes de bonne volonté. Jean-René Barret, adjoint, donne la date du prochain «Concert des vendanges», qui se tiendra le 20 octobre dans l'église de Merpins, avec la chorale «Les voix d'Eole» de Saintes, suivi par la dégustation traditionnelle du vin nouveau et des châtaignes.



ts  
CL

a  
c,  
l-  
ar  
rs  
er

l-  
xe

concert

# C'est la fête sur le Trottoir d'en Face

● Les huit potes d'Orthez ouvrent la saison du Castel ce vendredi ● Entre rock, rumba, reggae et chanson française ● Un concert incontournable pour faire le plein d'énergie.

Julie PASQUIER  
j.pasquier@charentelibre.fr

**R**ien à voir avec la sortie d'Emmanuel Macron. D'ailleurs, ils en rigolent sur leur page Facebook. «Merci de ne pas prendre les paroles de notre président au pied de la lettre... Nous ne sommes pas en capacité d'offrir du travail à vous tous.» Le Trottoir d'en Face mérite tout de même qu'on traverse la rue. À grandes enjambées, même. Achevant leur tournée estivale, les huit potes d'Orthez seront sur la scène du Castel, ce vendredi, pour ouvrir la saison culturelle de Châteaubernard. Et c'est une bonne nouvelle! Avec leur folle énergie et leur tchatche incroyable, ils avaient conquis Montembœuf il y a trois ans pour l'Imprévu festival. Il n'y avait pas de raison que l'ouest de la Charente n'en profite pas à son tour. Une dose de vitamines bienvenue pour affronter l'automne. Entretien avec Benoît Crabos, le leader du groupe.

S'il n'y a pas de travail, qu'est-ce qu'on trouve, en fait, sur le Trottoir d'en Face ?

”

On veut être dans l'énergie et la générosité. On a toujours un imprévu sur scène qui fait que jamais deux dates ne se ressemblent



Le Trottoir d'en Face dévoilera son nouvel album «Multiplex», lancé par le titre «Montana», vendredi, sur la scène du Castel, à Châteaubernard.

Repro CL

**Benoît Crabos.** Plein de choses. Le parallèle avec le trottoir, c'est que notre musique, c'est comme un lieu public. C'est ouvert à tout le monde. Chacun a le droit de venir, de passer du temps ou pas, de se laisser surprendre, être curieux...

**Vous êtes une bande de copains d'Orthez. Qu'est-ce qui vous a réunis au départ ?**  
On était dans une école de musique municipale, plutôt conventionnelle. Un jour, pour la fête de fin d'année de notre école, en mai 2004, on a décidé de monter un petit groupe de musiques actuelles... Ça sortait un peu des sentiers battus. Et on a décidé de continuer. On était cinq au début. Et si on s'est étoffé parce qu'on voulait un peu plus de cuivres, on est assez fier d'avoir pu garder ce cocon-là et de continuer à avancer avec la même motivation.

**Quand vous êtes-vous dit: «On va devenir pro» ?**  
On ne se l'est pas dit, en fait. On a commencé par faire des fêtes de villages autour de chez nous. On ne coûtait pas très cher aux comités des fêtes et ils étaient contents de pouvoir faire jouer les petits minots du coin. De fil en aiguille, on a progressé, notre répertoire s'est étoffé, avec des textes plus poétiques... Après nos études, notre premier contrat

dans une maison de disque nous a été proposé avec une salve de dates payées. Depuis 2013, on en vit. On sait que tout ça peut s'arrêter un jour mais on suit notre route comme si tout était naturel.

**Qu'écoutez-vous comme musique à l'époque ?**  
Notre influence était l'endroit où on voulait aller. Ska-P, Manu Chao, Marcel et son orchestre, la Ruda Salska, la Rue Ketanou... Aujourd'hui, nos influences, on va les chercher sur des musiques qui n'ont plus rien à voir avec la nôtre ou plutôt avec le carton dans lequel les gens ont envie de nous ranger.

**Vous avez longtemps été cantonnés aux premières parties. Pas trop frustrant ?**  
Pas du tout. C'était juste un exercice différent. On était dans la séduction. On devait tout donner parce qu'on n'était pas sûr d'avoir ce public-là une deuxième fois. Aussi paradoxal que ça puisse paraître, maintenant qu'on commence à être de plus en plus programmés seuls, c'est un réapprentissage. On monte sur scène pour un public qui nous connaît déjà ou qui a payé une place pour venir nous voir. Il faut qu'on apprenne à le dompter.

**Vous avez sorti votre nouvel**

**album «Multiplex» au printemps... en signant chez Sony. Ça change quoi ?**  
Rien. Sauf qu'on est plus confortable dans notre manière de travailler. La première réaction de notre public, quand on a signé, ça a été de dire: «Ah, ça y est, ils vont devenir commerciaux». La vérité, c'est qu'on n'a jamais été autant commerciaux que quand on était indépendants. On passait nos journées à décrocher le téléphone pour se vendre. Aujourd'hui, on ne fait plus que de la musique et on peut laisser libre court à notre imagination.

**Parlez-nous de ce nouvel album...**  
On y trouve des petits bouts d'histoires très abstraites, assez imagées. Chacun peut lire les textes de la manière dont il a envie. Pour ce qui est de la musique, on a essayé de faire quelque chose de plus mûr, plus simple, un peu plus calme aussi... et surtout assez cinématographique. On a fait cet album en commençant par les musiques. On avait vraiment envie que sur chaque chanson, les instruments racontent déjà une histoire.

**C'est ce qu'on va découvrir vendredi ?**  
Les versions studio de nos morceaux et les versions sur scène

n'ont absolument rien à voir. Il y a même des titres sur lesquels on a juste repris la ligne de chant et on a revu tous les arrangements autour parce qu'on voulait que ça tape. On veut être dans l'énergie et la générosité. On a toujours un imprévu sur scène qui fait que jamais deux dates ne se ressemblent. Et dans les salles, il y a suffisamment de proximité avec les gens pour qu'on puisse se permettre de répondre aux petites vannes qu'on nous lance.

**Comment voyez-vous le groupe dans dix ans ?**  
Si on commençait à réfléchir à ça, on prendrait peur. Je préfère ne pas y penser. Disons qu'on aimerait pouvoir continuer à être sur une pente ascendante. Qu'on ait cette impression-là, cette énergie, cette envie, c'est le plus important. On a 27-28 ans. On vit de notre passion. Déjà, c'est bien.

## À noter

**Le Trottoir d'en Face**  
» Vendredi 28 septembre, à 20h30, au Castel de Châteaubernard.  
» Tarif: 20€. Billetterie à la mairie de 13h30 à 17h ou en ligne sur le site du Castel (sans frais) [www.lecastel.fr](http://www.lecastel.fr)

# La fin du «trou de la Sécu» en 2019

## En chiffres

**18** Cela faisait 18 ans que la Sécu n'avait pas présenté un budget en excédent. Depuis 2001, les déficits s'accumulent et les gouvernements successifs promettent l'équilibre des comptes sociaux, sans y parvenir. Le retour à l'équilibre n'est cependant pas acquis: en 2002, le budget initial tablait sur un excédent d'un milliard d'euros et la Sécu a finalement enregistré une perte de 4,8 milliards.

**700** C'est en millions d'euros l'excédent prévu en 2019 pour les quatre branches du régime général et le Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Un chiffre proche de la prévision inscrite dans le précédent budget (800M€) et nettement meilleur que le résultat attendu pour 2018, en déficit d'un milliard.

**2,5** Les dépenses d'Assurance maladie seront en hausse de 2,5%, au lieu des 2,3% programmés jusqu'à présent, soit 400M€ supplémentaires. Mais la branche maladie ne sera pas pour autant dispensée de son traditionnel tour de vis: pour freiner la hausse spontanée de ses dépenses, estimée à 4,5%, elle devra trouver 3,8 milliards d'euros d'économies.

**0,3** Les pensions de retraite versées par l'Assurance vieillesse et les prestations familiales augmenteront de 0,3%, soit moins d'un cinquième de l'inflation attendue en 2018 (1,6%).

**350.000** C'est le nombre de foyers qui bénéficieront d'une «correction» sur la hausse de la CSG pour les retraités. Il s'agit des ménages modestes dont les revenus sont à la lisière du seuil faisant basculer de la CSG au taux réduit (3,8%) au taux plein (8,3%). Le taux normal sera appliqué «lorsque le bénéficiaire de la pension (aura) franchi le seuil pendant deux années consécutives».



Le gouvernement a présenté hier un budget 2019 de la Sécurité sociale en excédent pour la première fois depuis 18 ans.

Photo archives AFP

«**L**es nouvelles sont bonnes», s'est félicité hier le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin, en annonçant un «solde excédentaire d'environ 800M€» pour la Sécu l'an prochain lors de la présentation du budget 2019. Un résultat inédit depuis 2001 et la célèbre «cagnotte» du gouvernement Jospin, dont l'actuel gouvernement entend se démarquer. «Il n'y a pas de cagnotte», a martelé Gérard Darmanin lors d'une conférence de presse, expliquant qu'«il y a une grosse dette qu'il faudra encore rembourser». Le ministre a pourtant affirmé que le «trou de la Sécu» était «en passe d'être comblé», alors que 120 milliards de dette sociale restent à payer d'ici à 2024. Pour équilibrer les comptes, le gouvernement a par ailleurs prévu de «maîtriser les dépenses» des grandes branches de la Sécurité sociale afin d'«économiser 5,7 milliards d'euros», a-t-il indiqué.

■ L'exécutif a présenté un budget 2019 de la Sécurité sociale en excédent

■ Au prix d'un coup de rabot sur les retraites et les allocations familiales.

Pour les retraites de base versées par l'Assurance vieillesse et les prestations familiales, la revalorisation annoncée de 0,3%, alors que l'inflation est attendue à 1,6% cette année, équivaut à une économie de 1,8 milliard. S'y ajoutent 3,8 milliards d'économies dans l'Assurance maladie, un montant proche des années précédentes et réparti

entre l'hôpital, la médecine de ville et l'industrie pharmaceutique.

«Un nouveau plan d'économies drastiques» qui «ne peut plus être supporté par les soins de ville», a réagi le principal syndicat de médecins libéraux, la CSMF, tandis que la fédération des entreprises du médicament, le Leem, a dénoncé sa «contribution disproportionnée à la maîtrise des dépenses de santé». Mais sans ces «mesures nouvelles», le déficit replongerait à 3 milliards en 2019, après un redressement spectaculaire cette année (-1 milliard, contre -5 milliards en 2017).

La manne annoncée sera bienvenue pour concrétiser les grands

plans dévoilés ces derniers mois par l'exécutif, en faveur des Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), contre la pauvreté et sur la «transformation» du système de santé. D'autres mesures font encore grimper l'addition: coup de pouce pour la garde d'enfants handicapés, allongement du congé maternité pour les travailleuses indépendantes...

«Nous faisons des choix» afin de «donner la priorité aux plus précaires et aux plus fragiles», a insisté la ministre de la Santé Agnès Buzyn, mettant en avant l'extension de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et la réforme «100% santé» qui doit aboutir d'ici à 2021 au remboursement intégral de certaines lunettes, prothèses dentaires et audioprothèses.

«Ce n'est pas à la Sécu et aux assurés sociaux de supporter les conséquences de décisions politiques qui impactent les finances de la protection sociale», a déclaré l'Unsa.

Un nouveau plan d'économies drastiques.

## Passé d'armes sur le pouvoir d'achat

### ■ Que dit l'exécutif?

Selon l'exécutif, le budget 2019 se traduira par une baisse d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages. Il s'agit d'une baisse «en net», a précisé hier sur France Inter le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin. Autrement dit: une baisse qui tient compte à la fois des mesures fiscales favorables et défavorables aux contribuables. Parmi les gestes fiscaux favorables figurent la nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (3,8 milliards d'euros), la fin des cotisations sur les heures supplémentaires (600M€), l'exonération de hausse de la CSG pour 300.000 retraités (350M€) et la suppression des cotisations maladie et chômage pour les salariés (4,1 milliards). Le budget des ménages sera à l'inverse

Combien vont gagner les ménages en 2019? Majorité et opposition s'affrontent sur les mesures de soutien prévues l'an prochain.

pénalisé par la hausse des taxes sur les carburants (1,9 milliard) et des prélèvements sur le tabac (400M€) - ce qui permet à Bercy d'arriver au chiffre de 6 milliards.

### ■ Que dit l'opposition?

Pour le premier secrétaire du PS Olivier Faure, l'exécutif «donne d'une main» ce qu'il «prend d'une autre». L'opposition s'appuie notamment pour contester les chiffres du gouvernement sur une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) qui évalue à 3,5 milliards d'euros les gains de pouvoir d'achat liés au budget

2019. Ce gain pourrait même retomber à «1,7 milliard» si l'on intègre la «hausse des taux d'appel et de cotisation» pour les régimes de retraites complémentaires Agirc-Arrco, «décidée par les partenaires sociaux», estime l'OFCE.

### ■ Que vont vraiment gagner les ménages?

Selon Olivier Passet, économiste chez Xerfi, les gains budgétaires pour les ménages dépendront de la conjoncture, qui joue sur les salaires, et de l'inflation. Selon la Banque de France, le pouvoir d'achat devrait ainsi augmenter de 1,7 %

l'an prochain. «Mais tout dépendra de l'évolution des prix, notamment des prix du pétrole, qui restent à ce stade incertains», estime Olivier Passet.

Quoi qu'il arrive, le budget 2019 aura des effets différenciés selon les contribuables concernés. «Ce budget est largement fondé sur des transferts massifs [...] qui font payer un certain nombre de Français pour d'autres Français», a souligné lundi l'ancien ministre des finances Eric Woerth (LR). «Il y aura des gagnants et des perdants», confirme Mathieu Plane. Globalement, les salariés sont ceux qui devraient le plus gagner en 2019. Les retraités seront eux les principaux perdants. Mais là encore, l'évolution se fera au cas par cas, puisque les plus modestes d'entre eux bénéficieront d'une hausse du minimum vieillesse.

# PMA: les arguments sont sur la table

Le Comité d'éthique réaffirme qu'il est favorable à l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Et fait des propositions avant la révision de la loi de bioéthique.

Le Comité d'éthique (CCNE) s'est prononcé hier pour l'extension de la PMA. L'avis doit nourrir les discussions parlementaires sur la prochaine révision de la loi de bioéthique. Le gouvernement a prévu de présenter avant la fin de l'année un projet de loi qui sera débattu par le Parlement début 2019. Tour d'horizon de ses principales propositions, qui ne figureront pas forcément toutes dans la loi.

## Procréation

Quinze mois après un premier avis, le CCNE s'est à nouveau prononcé pour l'extension de la PMA (procréation médicalement assistée) aux couples de femmes et aux femmes seules et contre la GPA (gestation pour autrui, c'est-à-dire le recours à une mère porteuse).

En revanche, il a changé de position sur l'autoconservation des ovocytes. Il s'agit de la possibilité pour les femmes de congeler leurs ovocytes pour les conserver en prévision d'éventuels problèmes de fertilité après 35 ans. Alors qu'il y était opposé, il préconise désormais de la « proposer, sans l'encourager », sous réserve de limites d'âge minimales et maximales.



En janvier dernier, 60% des Français sur dix se prononçaient en faveur de la légalisation de la PMA pour les couples de femmes, selon un sondage Ifop. Photo archives AFP

## Anonymat du don de sperme

Le Comité d'éthique se prononce pour « la levée de l'anonymat des futurs donneurs de sperme », sous réserve qu'ils soient d'accord. « Les modalités devront être précisées et encadrées », souligne le CCNE.

Le risque est de créer une inégalité entre les enfants conçus par PMA selon que le donneur accepte ou pas d'être identifié: certains enfants auraient alors accès à l'identité de leur géniteur, mais d'autres non.

## Fin de vie

Le CCNE juge que la loi Claeys-Leonetti de 2016 sur la fin de vie, qui interdit l'euthanasie et le suicide assisté, ne doit pas être modifiée. Il souhaite toutefois « qu'un nouveau plan gouvernemental de développement des soins palliatifs soit financé ».

## Tests génétiques

Le CCNE propose qu'ils puissent être proposés à tous les couples

ayant un projet parental, pour déceler la présence éventuelle de certaines anomalies génétiques. Il souhaite en outre « examiner de façon plus approfondie les possibilités d'extension du dépistage génétique à la population générale ». Hors motifs et encadrement médicaux, les tests génétiques sont interdits en France. Mais ils sont facilement accessibles sur internet, via des sociétés étrangères.

## Embryon et cellules souches

Interdites sauf dérogation jusqu'en 2013, les recherches sur l'embryon et les cellules souches issues d'un embryon humain sont aujourd'hui strictement encadrées. Le CCNE propose de faire évoluer ce cadre.

D'abord, il veut séparer les régimes juridiques qui régissent ces deux types de recherche. Pour les cellules souches embryonnaires humaines, une déclaration suffirait.

## Don d'organes

Le CCNE demande que les inégalités régionales en termes d'accès aux greffons soient résorbées. Elles sont particulièrement marquées entre l'outre-mer et la métropole.

## Le chiffre

# 955

La plateforme d'admission post-bac Parcoursup a

laissé sans affectation 955 bacheliers. Au total, 730.000 des 812.000 candidats initiaux ont pu obtenir au moins une proposition d'admission, soit une moyenne de plus de trois propositions par candidat, selon le bilan publié hier. L'an prochain, la première phase sera achevée « au plus tard fin juillet », a annoncé la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal. Le mois d'août sera dédié à l'accompagnement des jeunes sans affectation par les commissions rectorales. L'an prochain, Parcoursup publiera aussi le rang du dernier candidat accepté dans chaque formation, ce qui permettra aux étudiants de mettre en perspective leur place sur la liste d'attente.

# La France accueillera 18 migrants

Le navire humanitaire *Aquarius* accostera à Malte pour y débarquer ses 58 migrants naufragés en Méditerranée. Aux termes d'un accord européen, la France accueillera 18 de ces migrants, l'Allemagne et l'Espagne 15 chacune et le Portugal 10.

Le Premier ministre Édouard Philippe, s'est félicité dans un communiqué de ce qu'«une solution européenne a été trouvée, humaine et efficace» et il a affirmé que «la France a une nouvelle fois pris ses responsabilités.» Le gouvernement français a été critiqué, notamment à gauche, pour ne pas avoir autorisé le débarquement des migrants à Marseille.

Emmanuel Macron a expliqué hier à New York qu'il devait tenir compte des «tensions» politiques pour gérer l'accueil des migrants de l'*Aquarius*, en assumant

sa décision de ne pas «céder aux bons sentiments».

L'*Aquarius*, qui s'est vu retirer son pavillon par le Panama, est le dernier navire

seille dans l'espoir que les autorités françaises permettent «à titre exceptionnel» le débarquement des 58 migrants qui se trou-



Photo AFP

humanitaire à parcourir la mer Méditerranée pour recueillir des migrants qui tentent la traversée clandestine vers l'Europe, selon l'ONG qui l'a affrété, SOS Méditerranée.

Lundi, le navire avait mis le cap sur le port de Mar-

seille. «L'*Aquarius* est le seul navire civil en Méditerranée centrale, qui est la route maritime la plus mortelle du monde», avec «plus de 1.250 noyés» depuis le début de l'année, a fait valoir SOS Méditerranée.



**Chaud l'après-midi.**  
Le temps s'annonce à nouveau largement ensoleillé sur l'ensemble de la région. Si l'atmosphère s'est montrée encore fraîche au lever du jour, l'après-midi devient agréable avec un mercure qui gagne parfois une vingtaine de degrés.

Jour	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
<b>Jeudi</b>	13°/27°	13°/29°	12°/28°	10°/28°
<b>Vendredi</b>	13°/23°	13°/27°	12°/27°	10°/27°
<b>Samedi</b>	12°/24°	13°/25°	11°/25°	11°/22°
<b>Dimanche</b>	10°/23°	10°/24°	8°/24°	8°/22°
<b>Lundi</b>	9°/20°	10°/21°	8°/21°	7°/19°
<b>Mardi</b>	8°/18°	8°/19°	7°/18°	6°/17°

# Quand les saisonniers manquent à l'appel

## EMPLOI De par l'importance du tourisme et de l'agriculture dans son activité économique, la Nouvelle-Aquitaine est gourmande en contrats saisonniers. Les candidats se font désirer

DOSSIER RÉALISÉ PAR  
VALÉRIE DEYMES  
v.deymes@sudouest.fr

Certains restaurateurs du littoral néo-aquitain ont dû, cet été, baisser pavillon deux jours par semaine ou réduire temporairement leur carte et le nombre de couverts faute de personnel. Il a fallu adapter non l'offre du commerce à la demande de la clientèle, mais à la disponibilité des saisonniers. L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) s'en émeut et prend le problème très au sérieux. Dans l'agriculture et la viticulture aussi, les récoltes de fraises, pêches et pommes et les vendanges des différents cépages sont autant de rendez-vous où le recruteur peine à trouver une main-d'œuvre flexible.

### 1 Sessions de recrutements et bouche-à-oreille

« C'est un fait : nous avons de plus en plus de mal à trouver des saisonniers. D'ailleurs, nous avons décidé de bloquer les adhésions à notre association », souligne Margaux de Conti, directrice de Gironde emploi agricole Léognan (GEA), un groupement d'employeurs limité aujourd'hui à 42 châteaux sur les vignobles de Pessac-Léognan, Graves et Sauternes. « D'autant que lors des vendanges 2017, nous n'avons pas pu répondre à la totalité des besoins de nos adhérents. Résultat, il y a eu des pertes de récolte. » Même constat pour la société Banton Lauret, prestataire de services auprès d'une centaine de châteaux viticoles dans le Grand Libourmais, le Pays foyen et le Médoc. « Nous jouons la carte du bouche-à-oreille en relançant les saisonniers fidèles, susceptibles d'embarquer leurs amis. On active les réseaux sociaux et, bien évidemment, Pôle emploi », lâche Sophie Lauret, une des responsables de la société.

Le vivier, parfois, ne suffit pas. Sans compter que les étudiants, candidats spontanés autrefois, se font plus rares, le calendrier de leur rentrée ayant été avancé. Le GEA de Léognan a donc fait du recrutement un cheval de bataille. « Nous avons mis en place avec Pôle emploi, les partenaires sociaux et les missions locales des sessions de recrutements en amont des vendanges. Sessions au cours desquelles on essaie de mettre en valeur les métiers de la vigne, trop souvent dévalorisés. »

### 2 Image négative, accès au logement et transport

L'image des métiers de serveur, cuisinier, commis de cuisine, plongeur, ou-

vrier viticole, ouvrier agricole ou vendangeur n'est pas toujours des plus positives. La pénibilité du travail, la station debout, l'amplitude des horaires et les salaires proposés (le Smic à 9,90 € de l'heure assorti de 10 % de congés payés) participent au peu d'engouement généré. D'autant que viennent s'ajouter des problèmes évidents de transport et de logements de cette main-d'œuvre saisonnière.

Difficile de se payer, avec un Smic, un toit dans une station balnéaire ultra-touristique, pour quatre à huit semaines de travail dans un restaurant ou un café. Les employeurs et les pouvoirs publics tentent de mettre en place des solutions. Dans les Landes, deux ans d'affilée, les 51 chambres (capacité de 100 lits) de l'internat d'un lycée à Parent-en-Born ont été mises à disposition des saisonniers moyennant un loyer abordable. Un peu plus loin, c'est un club house de tennis inoccupé l'été qui a été mis à profit.

Dans le Libourmais, collectivités et employeurs affectent des bus pour le transport de leurs saisonniers. Côté financier, l'indemnité repas, soit l'équivalent d'une heure de travail brute, fait désormais légion dans les vignobles bordelais. Et en Charente-Maritime, Dominique Bussereau entend, dans quelques jours, proposer à son assemblée départementale d'adopter une résolution déjà en place dans le Bas-Rhin ou dans l'Aube : permettre, à des allocataires du RSA, le cumul du revenu solidaire avec le salaire d'un contrat saisonnier.

### 3 Former pour mieux (ou pas) pérenniser l'emploi

L'un des premiers remèdes au manque de candidats réside dans la pérennisation de l'emploi. « Ce qui pourrait paraître antinomique avec le mot « saisonnier ». « Non, pas du tout. L'idée, notamment dans un groupement d'employeurs, est de permettre à un saisonnier d'avoir un contrat le plus long possible, en passant d'une propriété à une autre », fait remarquer Margaux de Conti. « D'autant qu'il y a du travail toute l'année sur la vigne avec l'effeuillage, l'épamprage, la prospection de la fluorescence dorée, etc., renchérit Sophie Lauret. Et les châteaux demandent de plus en plus des gens formés pour ces travaux. »

Les prestataires de services, les groupements et les employeurs ont donc mis la formation à leur programme. Avec parfois des résultats mitigés. « Nous signons entre 25 et 30 CDI par an. Mais on en perd la moitié. On les a formés et ils partent ailleurs. Le turnover est une composante de l'entreprise aujourd'hui », conclut-elle.



En plein pic de vendanges, les besoins en saisonniers sont parfois difficiles à satisfaire. Les châteaux jouent la carte du collectif ou s'en remettent à des prestataires. PHOTO GUILLAUME DONAUDY/SIPA

## Ce qui freine les demandeurs d



Aurélien Leroy, directeur stratégie et relations entreprises de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine. PHOTO DR

« Sud Ouest » Quel est le poids du travail saisonnier dans l'emploi en Nouvelle-Aquitaine ? Et comment évolue-t-il ?

**Aurélien Leroy** Chaque année, Pôle emploi questionne les entreprises sur leurs intentions de recrutement. Le résultat de ce questionnaire début 2018, pour la Nouvelle-Aquitaine, a été le suivant : 45 % de leurs recrutements seront assortis d'une saisonnalité.

C'est 10 points de plus que la moyenne nationale, ce qui s'explique par les caractéristiques de notre région, où le tourisme, l'agriculture et l'agroalimentaire ont un poids important. Des domaines soumis à la saisonnalité. Néanmoins, ce taux de 45 % est le plus bas observé depuis 2013. En 2015, il était de 54 %.

La difficulté de trouver de la main-d'œuvre saisonnière est-elle réelle ? Quelles en sont les premières causes ?

Parmi les entreprises néo-aquitaines qui ont annoncé un recours à l'emploi saisonnier en 2018, 40 % estiment qu'elles rencontreront des difficultés dans le recrutement. Les raisons sont multidimensionnelles. On a d'abord la représentation de certains métiers dans l'hôtellerie, la restauration et l'agriculture (cueilleurs, vendangeurs). La pénibilité et les horaires sont pointés du doigt. Autre raison avancée : la durée des contrats saisonniers (quatre ou cinq semaines pour l'agriculture, huit à dix dans la restauration et l'hôtellerie) et les questions qu'elle sous-tend : comment je me loge et je me déplace ?

# 'emploi

## Quels outils Pôle emploi met-il en place pour limiter ces freins ?

Dans le Libournaise, Pôle emploi est allé au-devant des saisonniers en délocalisant dans six communes un bureau vendanges. De même, en collaboration avec les employeurs, nous mettons en place des préparations opérationnelles à l'embauche visant à la qualification de vendangeurs en ouvriers viticoles. Des formations adossées à des embauches. Nos services travaillent aussi avec les entreprises à la promotion de certains emplois en insistant sur la transférabilité des compétences. L'idée est d'amener des demandeurs d'emploi à valoriser leurs compétences sur des métiers qui n'étaient pas leur activité initiale. Enfin, sur notre plateforme « emploi store », depuis un an, nous

proposons une rubrique intitulée « maintenant », qui permet à un employeur de déposer une offre pour un besoin immédiat. Ce dépôt prend cinq minutes. Les demandeurs d'emploi décrivent un bref profil en cinq minutes également et Pôle emploi les fait matcher. . . en dix minutes, en moyenne. Nous avons 45 métiers saisonniers couverts par ce service.

## Les demandeurs ne veulent-ils plus de ces travaux saisonniers comme le croient certains employeurs ?

Je ne crois pas que nous ayons un mouvement de fond qui serait un mouvement de retrait. Car au quotidien, on a, à Pôle emploi, des gens qui recherchent activement du travail. Il y a des freins. On les a évoqués. Il faut s'employer à les lever.

**146 100**

saliés saisonniers  
en Nouvelle-Aquitaine  
soit **1,2 % de l'emploi**  
salié régional

(période nov. 2012  
à oct. 2013)



Quatre saisonniers sur dix  
ont un profil de « jeune étudiant  
exerçant un job d'été »

Six saisonniers sur dix  
ont un profil de « salarié modeste »



### Salaire médian net horaire

Contrat saisonnier	Contrat non saisonnier
8,80 €	10 €

0 ————— 15 €

Hébergement-Restauration

**33 % des contrats**



Agriculture-Pêche

**22 %**



Commerce

**13 %**



Nettoyage et sécurité  
privée

**9 %**



Des pics  
de recrutement  
très marqués

Variation  
journalière du nombre  
de contrats saisonniers  
en Nouvelle-Aquitaine.

Nov. 2012    Décembre    Jan. 2013    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Septembre    Octobre

source : INSEE

# « C'est une déclaration de guerre »

## PORT-SAINTE-MARIE

La suppression annoncée du dispositif TO/DE d'allègement de charges fait bondir Jean-François Garrabos, arboriculteur

Le technicien de son exploitation a fait le test de régression de l'amidon pour les granny. C'est jeudi dernier, le 20 septembre, qu'a donc eu lieu le début de la cueillette. « C'est la nature qui commande », lâche Jean-François Garrabos, l'exploitant agricole. L'arboriculteur possède 60 hectares de pommes, kiwis bio, pêches, nectarines et fraises à Feugarolles et à Port-Sainte-Marie (47), dans la vallée de la Garonne. Ce mois de septembre, les récoltes des différentes variétés de pommes s'échelonnent en fonction de l'ensoleillement et du taux de sucre des fruits. Un moment important pour l'exploitation, qui nécessite de la main-d'œuvre saisonnière. Dix salariés équivalent temps plein, soit 15 à 17 saisonniers l'été et quatre à cinq en hiver, travaillent chez Garrabos.

### En groupement d'employeurs

« Depuis dix ans, je fais partie, avec quatre autres agriculteurs, d'un groupement d'employeurs. Nous n'avons pas les mêmes activités, ce qui nous permet ainsi de proposer du travail à des saisonniers sur de longues durées. Ceux-ci peuvent passer d'une exploitation à l'autre. Le groupement nous offre ainsi la possibilité de fidéliser nos saisonniers, surtout à une période où le recrutement devient difficile. Il faut dire qu'autrefois, il n'y avait pas de valeur ajoutée à la cueillette. Au-



Dans les vergers de Jean-François Garrabos, des saisonniers « fidélisés ». PHOTO THIERRY SUIRE/« 50 »

jourd'hui, le cueilleur participe à la traçabilité du produit et il doit connaître des gestes techniques. Nous les formons. D'où l'intérêt de ne pas avoir de turnover et de les retrouver une année sur l'autre », souligne Jean-François Garrabos. D'autant que l'agriculteur n'a ni logement ni transport à proposer aux candidats.

Dans les rangs de pommiers, des hommes et des femmes... habitués. « Les deux-tiers sont des locaux. Le tiers restant : des personnes qui ont de la famille ici qui les héberge. » Si avec le groupement d'employeurs Jean-François Garrabos a balayé le problème du recrutement des saisonniers, l'annonce du Premier ministre, Édouard Philippe, de la suppression du dispo-

sitif d'allègement des charges pour l'employeur de saisonniers (TO/DE), au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le fait bondir... et frémir.

« Ce dispositif, qui existe depuis trente ou quarante ans, avait pour objectif de combler le déficit de compétitivité que l'on peut avoir avec les pays européens, où les charges sociales sont bien moindres qu'en France. Le supprimer va coûter 190 euros supplémentaires par mois et par salarié à l'employeur. Soit pour mon cas personnel, 30 000 ou 40 000 euros. Ma production ne sera alors plus rentable. Cette décision du gouvernement sera lourde de conséquences. Elle touche à nos vies. C'est une déclaration de guerre avec les agriculteurs. »

# « Nous tirons le signal d'alarme »

**COLLECTIVITÉS** Élus municipaux, départementaux et régionaux tiennent une réunion commune ce soir à Marseille

« **Sud Ouest** » Pourquoi cette fronde des élus locaux contre le gouvernement ?

**Dominique Bussereau (1)** Après la mise en place de la Conférence des Territoires, à l'été 2017, le dialogue avec les collectivités territoriales a été rompu. Les Communes n'ont pas compris la suppression de la taxe d'habitation et les incertitudes sur sa compensation. Les Régions n'ont pas compris ce qu'on leur demandait en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Et nous, les Départements, nous sommes heurtés à un mur quand il a fallu expliquer qu'une trentaine d'entre nous ne pouvait pas financer à la place de l'État le RSA, les allocations pour les personnes âgées et la politique pour les mineurs non accompagnés. D'où notre décision de ne pas aller cet été à la Conférence des Territoires et la tenue de la réunion commune que nous organisons ce soir à Marseille. Nous voulons rappeler que la République ne fonctionne que lorsque gouvernement et collectivités travaillent main dans la main.

**Ce meeting, inédit, de Marseille consiste donc à faire pression sur le gouvernement ?**

Nous avons des difficultés à dialoguer avec le gouvernement. J'ai récemment rencontré, en tête à tête, le président de la République puis le Premier ministre qui m'ont assuré qu'ils souhaitaient sortir de cette situation. Mais ce ne sont que des mots. Nous attendons des gestes concrets. Nous voulons, par ailleurs, rappeler que la République est décentralisée,



**Dominique Bussereau.** PHOTO JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET/«SUD OUEST »

comme cela a été inscrit dans la Constitution en 2003. Nous aimons l'État quand il assume ses fonctions régaliennes, l'État doit nous aimer pour notre gestion de la vie quotidienne des Français.

**Vous parlez souvent de « recentralisation ». Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer cela ?**

Il y a une dichotomie incompréhensible entre le langage d'ouverture aux collectivités, que tiennent le président et le gouvernement, et l'action quotidienne de la haute administration parisienne qui contredit sans arrêt ce discours par des mesures ou par des circulaires. Jamais on n'a atteint un tel niveau d'incompréhension ! Un exemple : le budget qui a été présenté lundi prévoit une augmentation de 20 % du RSA, ce qui va coûter 100 millions d'euros aux départements ; nous n'avons pas reçu le moindre coup de fil, ne serait-ce que d'un conseiller technique d'un

ministre, pour nous en avertir. Ce sont des comportements qui finissent par devenir inacceptables.

**Qu'attendez-vous finalement de cette réunion ? Et de la venue demain du Premier ministre devant le congrès des Régions, toujours à Marseille ?**

Que le gouvernement nous entende. Nous tirons le signal d'alarme. Le Premier ministre avait d'abord dit qu'il ne viendrait pas au congrès des Régions ; il a finalement annoncé hier sa venue. Tant mieux ! Il faut que le dialogue reprenne sur des bases saines et que l'on sorte de cette situation bloquée. Comme le disait Jean-Pierre Raffarin, il faut réconcilier la France d'en haut et la France d'en bas.

**Propos recueillis par Bruno Dive**

(1) Président de l'Association des Départements de France. Président du Conseil départemental de Charente-Maritime.

# La France accueillera 10 migrants

« **AQUARIUS** » Les 58 migrants, qui étaient à bord du navire humanitaire bloqué au large de la Libye, vont finalement être répartis dans quatre pays

L'Allemagne figure avec le Portugal, la France et l'Espagne parmi les pays qui ont trouvé un accord de « répartition solidaire » des 58 migrants secourus à bord du navire humanitaire « Aquarius ». En vertu de cet accord, la France accueillera 18 des migrants, l'Allemagne et l'Espagne 15 chacune et le Portugal 10.

« De nouveau, une solution européenne a été trouvée, humaine et efficace, elle respecte deux principes essentiels de responsabilité et de solidarité : le débarquement

dans un port sûr proche et une prise en charge solidaire des personnes à bord », s'est félicité le Premier ministre.

## Malte, puis Marseille

Édouard Philippe a salué « l'engagement humanitaire » du gouvernement de Malte, où doivent débarquer les 58 migrants, dont 17 femmes et plusieurs enfants en bas âge. « L'Aquarius », qui n'a plus de pavillon, se rendra ensuite à Marseille.

Depuis New York, hier, Emma-

nuel Macron a assumé sa décision de ne pas « céder aux bons sentiments ». « Si je me mettais à dire que la France devient le port d'accueil de tous les bateaux qui partent d'Afrique », cela ne serait pas « une solution à laquelle je crois », a-t-il dit. « Tous ceux qui sont inquiets par la force des migrations que l'Europe connaît depuis plusieurs années diront : "On a là un président qui ne nous protège pas comme il le devrait". Et ils auraient raison. »

# Les élus ont su faire face

**FINANCES LOCALES** La Cour des comptes adresse un satisfecit aux collectivités locales qui ont su encaisser le choc de la baisse des dotations de l'État

DOMINIQUE RICHARD  
d.richard@sudouest.fr

Entre 2014 et 2017, sous le quinquennat de François Hollande, les dotations de l'État aux collectivités locales sont passées de 58 milliards d'euros à 47 alors qu'elles avaient progressé de 50 % lors de la décennie précédente. Le coup de frein a été brutal mais Communes, Départements et Régions ont su maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et étaler leurs investissements pour s'adapter à ce contexte plus contraignant. Au point de recevoir, une fois n'est pas coutume, un satisfecit de la Cour des comptes.

## Rétablissement par la fiscalité

« Les collectivités locales ont accompli des efforts d'économies qui leur ont permis de freiner et même d'interrompre, en 2016, l'évolution de leur masse salariale », relève la juridiction financière dans son rapport annuel sur les finances publiques locales, dévoilé hier. Les budgets des collectivités locales paraissent désormais stabilisés (240 milliards en 2017 contre 236 en 2013), les recettes ayant cru plus rapidement que les charges. Ce qui leur permet d'afficher une amélioration de leur ratio de désendettement.

L'État a participé à cette inflexion via des transferts de fiscalité à l'image des droits de mutation désormais perçus par les Départements. Reste que l'ajustement s'explique aussi par la croissance soutenue des impôts locaux dont les bases ont été élargies. Entre 2013 et 2017, la croissance des produits fis-

L'ajustement s'explique aussi par la croissance soutenue des impôts locaux dont les bases ont été élargies

caux a été de l'ordre de 3,7 % par an au lieu de 2,5 % lors des années précédentes. Le contribuable a été mis à rude épreuve, les impôts ayant plus que compensé le recul des dotations de l'État. Les Régions ne s'en plaindront pas. Elles ont bénéficié d'une hausse substantielle des montants de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

« L'amélioration constatée est récente et doit être confirmée », tempère la Cour des comptes. En 2017, le dynamisme de la fiscalité a incité les collectivités à relâcher leurs efforts. Les créations d'emplois ont repris dans le bloc communal, les Départements ont laissé filer certaines charges alors que leur situation demeure fragile. Ils sont dépendants de facteurs conjoncturels liés



Les budgets des collectivités locales paraissent désormais stabilisés. PHOTO CÉLINE LEVAIN

aux aides sociales qu'ils distribuent, du RSA à la prise en charge des mineurs étrangers en passant par l'allocation personnalisée d'autonomie.

## Fortes disparités

Désormais, la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ne repose plus sur la diminution des dotations de l'État mais par la fixation d'un plafond des dépenses de fonctionnement. Entre 2018 et 2021, leur évolution ne pourra excéder 1,2 % par an. Ce cap ambitieux est le socle d'un contrat proposé par l'État aux 322 collectivités les plus importantes de l'Hexagone.

Celles qui n'atteindront pas l'objectif s'exposent à des pénalités financières, y compris celles (elles sont au nombre de 99) qui ont rejeté cet encadrement. Ce dispositif de régulation ne pourra pas, à lui seul, garantir une maîtrise durable des finances locales. Celle-ci, insiste la Cour des comptes, repose sur la

qualité du dialogue entre les collectivités locales et l'État. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne se porte pas comme un séquoia californien. Une feuille de route chiffrée commune à toutes les collectivités ne peut tenir compte de la diversité des situations. Les ensembles intercommunaux de grande taille, du fait de leurs capacités de mutualisation et d'intégration, sont plus même de relever le défi que les petites collectivités.

D'où la nécessité de rétablir un certain équilibre entre les dotations forfaitaires et les dotations de péréquation attribués par l'État. Les premières aggravent les disparités entre riches et pauvres, les secondes ont vocation à les réduire. La question est d'autant plus sensible aujourd'hui que la réforme tant annoncée de la fiscalité locale est en ligne de mire, la suppression de la taxe d'habitation, dont on ne sait pas ce qu'elle cache, étant pour l'instant le seul signal clair adressé aux élus locaux.

# Le budget de la Sécu sera en excédent l'an prochain

**SOCIAL** Le budget 2019 de la Sécurité sociale devrait afficher un solde excédentaire « d'environ 800 millions ». Un résultat inédit, depuis 2001, dû à la politique d'économies du gouvernement

Même si la dette perdure, c'est la fin d'une époque : le gouvernement a présenté hier un budget 2019 de la Sécurité sociale en excédent pour la première fois depuis 18 ans, au prix d'un coup de rabot sur les pensions de retraite et les allocations familiales.

« Les nouvelles sont bonnes », s'est félicité le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, en annonçant un « solde excédentaire d'environ 800 millions d'euros » pour la Sécu l'an prochain.

Un résultat inédit depuis 2001 et la célèbre « cagnotte » du gouvernement Jospin, dont l'actuel gouvernement entend se démarquer. « Il n'y pas de cagnotte », a martelé Gérard Darmanin lors d'une confé-

rence de presse, expliquant qu'« il y a une grosse dette qu'il faudra encore rembourser ».

Le ministre a pourtant affirmé que le « trou de la Sécu » était « en passe d'être comblé », alors que 120 milliards de dette sociale restent à payer d'ici 2024.

## « Disproportionné »

Pour équilibrer les comptes, le gouvernement a, par ailleurs, prévu de « maîtriser les dépenses » des grandes branches de la Sécurité sociale afin d'« économiser 5,7 milliards d'euros », a-t-il indiqué.

Pour les retraites de base versées par l'Assurance vieillesse et les prestations familiales, la revalorisation annoncée de 0,3%, alors que l'infla-

tion est attendue à 1,6% cette année, équivaut à une économie de 1,8 milliard.

S'y ajoutent 3,8 milliards d'économies dans l'Assurance-maladie, un montant proche des années précédentes et réparti entre l'hôpital, la médecine de ville et l'industrie pharmaceutique.

« Un nouveau plan d'économies drastiques » qui « ne peut plus être supporté par les soins de ville », a réagi le principal syndicat de médecins libéraux, la CSMF, tandis que la fédération des entreprises du médicament, le Leem, a dénoncé sa « contribution disproportionnée à la maîtrise des dépenses de santé ».

Mais sans ces « mesures nouvelles », le déficit replongerait à 3 mil-

liards en 2019, après un redressement spectaculaire cette année (-1 milliard, contre -5 milliards en 2017).

## « Être ambitieux »

La rechute aurait pu être pire encore, à cause d'un manque à gagner de 2 milliards d'euros, correspondant à des mesures nouvelles non compensées par l'État : heures supplémentaires exonérées de cotisations sociales, suppression du « forfait social » sur l'intéressement dans les PME, « correction » de la hausse de la CSG pour les retraités modestes...

Mais les coups de rabot ont inversé la situation et « le rétablissement des comptes nous permet d'être en



**L'Assurance-maladie devra faire 3,8 milliards d'économie.**

PHOTO STÉPHANE LARTIGUE/«SUD OUEST»

capacité d'agir et d'être ambitieux», a déclaré le ministre des Solidarités de la Santé, Agnès Buzyn.

# Châteaubernard et Cognac face au coût des déchets



**LE PIÉTON**

**ORDURES MÉNAGÈRES** Les deux municipalités envisagent une collecte moins fréquente. Châteaubernard pourrait modifier le service dès 2019, Cognac en 2020

OLIVIER SARAZIN  
o.sarazin@sudouest.fr

N'en jetez plus, ça déborde ! Le jeu de yoyo du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - en hausse vertigineuse à Châteaubernard, Cognac et Merpins, mais en baisse dans les 55 autres communes de l'agglomération - suscite toujours bien des commentaires. On en reparlera, ce soir, à Grand-Cognac. À l'ordre du jour : des retouches aux zones de perception de la TEOM. Pour l'heure, on en compte six. Plus la collecte est fréquente, plus la facture est salée.

L'an prochain, il est fort possible que Châteaubernard baisse son niveau de service et change de zone. Les sacs noirs et jaunes n'y seraient collectés qu'une fois par semaine et le verre ne serait plus ramassé devant chaque porte. « Nous y réfléchissons depuis bien longtemps, dit Pierre-Yves Briand, le maire. Mais l'uniformisation des taux imposée par Grand-Cognac au printemps dernier puis la polémique que l'on sait avec les services fiscaux sont venus tout compliquer ! Nous déciderons sereinement lors du prochain conseil municipal le 2 octobre. »

À Cognac également, Michel Gourinchas s'interroge : « Ne collecter qu'un sac noir par semaine ? Pourquoi pas ! Mais pas tout de suite. Pas juste après le coup de massue de Grand-Cognac ! Je ne vais pas baisser le service alors que la note augmente. En 2020, peut-être... »



La situation actuelle : six zones, six taux selon le niveau de service

Zones	Communes	Sacs noirs	Sacs jaunes	Verre	Taux de la TEOM 2018
1	Châteaubernard	2 passages/semaine	1 passage/semaine	1 passage/mois	12,83 %
2	Cognac	2 (et 6 au marché couvert)	1 passage/semaine	1 passage/mois	12,66 %
3	Jarnac et centre bourg de Segonzac	2 passages/semaine	1 passage/semaine		12,63 %
4	Boutiers, centre bourg de Châteauneuf, Javrezac, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-Cognac	1 passage/semaine	1 passage/semaine		11,49 %
5	Julienne, Sigogne	1 passage/semaine (et 2 en période estivale)	1 passage tous les quinze jours		10,97 %
6	Segonzac et Châteauneuf (hors centre bourg), autres communes de Grand-Cognac	1 passage/semaine	1 passage tous les quinze jours		10,68 %

## Jarnac a opté pour des conteneurs enterrés

Aujourd'hui, Jarnac figure en zone n° 3 (deux collectes de sacs noirs et une collecte de sacs jaunes chaque semaine). Or ce classement ne correspond plus à la réalité du service en ville.

Depuis quelques mois, la cité des Chabots s'est dotée de conteneurs enterrés. Dans une bonne partie du centre - grosso modo de la place du Château, côté horloge, jusqu'aux quais de la Charente -, les habitants sont priés de déposer les sacs jaunes mais aussi les sacs noirs dans les conteneurs. Il n'y a plus de collecte devant les maisons et au bas des immeubles.

François Raby, le maire, raconte : « Au début, il a fallu convaincre les personnes âgées, leur demander de descendre un petit sac tous les jours, pas un gros une à deux fois par semaine. Au final, cette expérience



Dans une partie de la ville, les sacs noirs ne sont plus ramassés devant les maisons.

mentation avec Calitom marche plutôt bien. Les conteneurs sont nombreux, à moins de 300 mètres des habitations. Nous allons désormais étendre le secteur. »

Du coup, Jarnac figurera en 2019 dans deux cases du tableau des zonages de perception de la TEOM dans le Grand-Cognac.

## Grand-Cognac en parle ce soir

### DEUX TABLEAUX, SELON LA POSITION DE CHÂTEAUBERNARD

Deux délibérations sur la modification du zonage de perception de la TEOM seront soumises au vote des élus, ce soir à Chassors. On étudiera donc deux textes, deux tableaux, deux classements différents... Pourquoi donc ? Parce que la ville de Châteaubernard n'a pas encore choisi son niveau de service. Pierre-Yves Briand, le maire, poursuit ses discussions avec Calitom sur le nombre de points d'apport volontaire où les Castelbernardins seront sans doute invités à jeter leurs bouteilles. La municipalité en souhaite une trentaine. Calitom en a proposé une vingtaine.

### QUID DU COUC DE L'AGGLO ? UNE RISTOURNE EN 2019 ?

On le sait : l'administration fiscale ne rectificiera pas et ne rééditera pas les récents avis d'imposition reçus par les contribuables du Grand-Cognac (lire notre édition du 15 septembre). Les élus espéraient, sans trop y croire, que les taux de la TEOM seraient modifiés et lissés sur dix ans. Las ! Le couac ne venait pas de la Direction départementale des finances publiques de la Charente (DDIFP) mais bien de Grand-Cognac. Dès lors, que se passera-t-il en 2019 ? Les contribuables les plus lésés - à Châteaubernard, Cognac et Merpins - bénéficieront-ils d'une ristourne après trop perçu ? Les taux seront-ils lissés, à la hausse comme à la baisse ? « Les services fiscaux ne semblent pas favorables à une ristourne », croit savoir Pierre-Yves Briand.

**LES TAUX 2019** « Nous discutons avec la DDIFP », ajoute le président Sourisseau, qui précise que les taux 2019, zone par zone, seront votés au printemps.

Adresse ce petit conseil à ses congénères. Si vous bredouillez à peine quelques mots d'anglais mais que vous souhaitez améliorer votre niveau, poussez la porte du Centre d'étude de langues. Il propose aujourd'hui, de 17 à 20 heures, des renseignements sur les possibilités de formation. Salariés et demandeurs d'emploi peuvent par exemple bénéficier de cours en utilisant leurs droits à formation. Rendez-vous au 102, avenue Victor-Hugo.

### AGENDA

#### AUJOURD'HUI

**Animation scientifique.** À 10 h 30, autour de l'environnement, pour les 6-9 ans, à la bibliothèque. Gratuit. Tél. 05 45 36 19 50.

**Atelier.** À 15 h, autour de l'exposition « Flamands et hollandais au siècle d'or », création et revisite d'une nature morte avec les objets du quotidien d'aujourd'hui, pour les 7/10 ans, au Musée d'art et d'histoire. Tél. 05 45 32 07 25.

**Emploi.** De 14 h 30 à 16 h 30, permanence gratuite pour l'aide aux CV et lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, recherche de stage... au 53 rue d'Angoulême, sans rendez-vous. Tél. 05 45 82 62 00.

**Patrimoine.** De 11 h à 18 h, sculptures, par François Desforges, tailleur de pierre, à l'Espace Découverte. Entrée libre. Tél. 05 45 36 03 65.

**Exposition.** De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, exposition sur les insectes et leur diversité, à la bibliothèque.

### UTILE

« Sud Ouest » rédaction.  
9, place François-1<sup>er</sup>, 16 100 Cognac.  
Courriel : cognac@sudouest.fr  
Tél. 05 45 36 62 80  
Fax. 05 45 36 62 89

« Sud Ouest » publicité.  
Tél. 05 45 36 62 85  
Fax. 05 45 36 62 89

« Sud Ouest » abonnements.  
Tél. 05 57 29 09 33.  
Courriel : service.client@sudouest.fr

Police municipale.  
Tél. 05 45 82 38 48

Encombrants. Tél. 05 45 82 34 01

Voirie. Tél. 05 45 82 43 77

Bibliothèque. 10, rue du Minage.  
Ferme le lundi et le dimanche.  
Tél. 05 45 36 19 50.

# Les syndicats veulent sauver l'hôpital

**SANTÉ** Face aux suppressions de postes, FO et la CGT appellent à la mobilisation vendredi



Face à un déficit ayant triplé (à 3,2 millions d'euros), le directeur a annoncé un plan d'économies drastique. PHOTO: J. G.

« Nous faisons un boycott. » Hier, les syndicalistes de la CGT et Force ouvrière ont boudé le comité technique de l'hôpital de Cognac. Ils réservent leurs forces pour vendredi, jour du comité de surveillance. Un seul dossier devrait y être abordé : le projet de suppression d'une vingtaine de lits et de 15 postes. « Nous prévoyons d'envahir la salle où se tiendra le comité, préviennent les deux syndicats. Car nous avons des choses à dire. »

Francis Fredon, représentant FO, fourbit ses armes : « La précédente direction avait supprimé 20 emplois en trois ans. Là, ce sera autant en un coup. De plus, la perte de 15 lits va poser problème. Chaque année, en période hivernale, on ne sait pas où mettre les patients. Alors là, ça s'annonce pire ! »

## Mobilisation générale

Plus fondamentalement, c'est le projet du directeur qui est critiqué. « Si une solution miracle existait, on l'aurait su et on l'aurait tenté », expose Thierry Cailbault, secrétaire général de la CGT. « Supprimer huit lits en oncologie, c'est détruire l'offre de soins. Si on ferme ce service, d'autres suivront. » L'Agence régionale de santé (ARS) fait également

l'objet des critiques. « Quand l'hôpital a été construit à Châteaubernard, on nous a laissés nous embourber dans des crédits, sans aucune aide de l'ARS, se souvient Francis Fredon. D'abord, on nous force à nous endetter, et ensuite on dit que le déficit est trop important. . . Au final, ce sont toujours les mêmes qui payent les pots cassés : les salariés et la population. »

Mais ce plan d'économies peut-il encore être annulé ? « Il y a des alternatives, mais la direction refuse de les voir, assure la CGT. Nous allons faire des propositions réalistes, tournées vers l'avenir. » FO abonde : « Notre bassin est économique est dynamique, avec une population croissante. Avoir une offre de soins correcte à l'hôpital contribue à l'attractivité du territoire. »

C'est pourquoi les syndicats parlent d'une même voix en appelant les habitants à se joindre à leur mobilisation, vendredi à 14 h 30. « C'est le moment de travailler tous ensemble pour sauver l'hôpital. Pour l'instant, nos actions sont progressives. Mais nous sommes en colère, alors on n'hésitera pas à taper fort à l'avenir. »

**Jonathan Guérin**

# La députée sur place jeudi

Sandra Marsaud, députée du Cognacais, a rendez-vous avec les syndicats, jeudi, pour évoquer la situation du centre hospitalier de Cognac. Lundi, dans un message sur Facebook, le maire n'avait pas hésité à reprocher à l'élue La République en marche sa faible mobilisation et son absence de projets. L'intéressée lui a répondu. « Cher Michel, je vois que tu es le roi de la communication [...] ? N'as-tu pas omis d'indiquer



**L'absence de réaction de Sandra Marsaud a été commentée.** ARCHIVES LOIC DEQUIER

que j'ai justement pris contact avec la déléguée de l'ARS pour évoquer ce sujet ? Comment sous-entendre que je ne suis pas alertée par ce qui arrive sur un territoire sur lequel je vis et je me soigne moi-même ? »

Michel Gourinchas lui a vertement répondu. « Que tu mettes quinze jours pour les rencontrer me semble un peu long vu l'enjeu. Je pense que lorsque l'on exerce la fonction qui est la tienne, on doit s'interroger sur la priorité parisienne ou locale. » Pour prolonger l'échange, « Sud Ouest » a contacté Sandra Marsaud et l'interroger sur son absence de réaction publique. « Je ne communique pas pour communiquer, Je travaille sur le fond et je ne m'exprime par sur un dossier tant que je n'ai pas rencontré les personnes. Dès que j'ai eu connaissance du problème, j'ai saisi le cabinet de la ministre de la Santé, sans avoir de réponse. C'est trop facile de dire à un député élu depuis un an qu'il ne connaît pas ses dossiers. Ça, c'est de la politique à l'ancienne. Et c'est à cause de choses comme ça que la Charente n'avance pas ! »

---

## COMMUNES EXPRESS

---

### CHÂTEAUBERNARD

**Collecte de sang.** Lundi 1<sup>er</sup> octobre, l'amicale des donneurs de sang de la région de Cognac organise une collecte de sang, de 16 à 20 heures, à la salle des fêtes des Pierrières.

**Permanence du Secours populaire.** Tous les vendredis, de 14 à 17 heures, ainsi que le 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois de 10 à 12 heures. Boutique solidaire ouverte à tous et aide alimentaire. Dans les locaux de l'ancienne crèche, résidence du Hameau des Meuniers, rue Jean-et-Pierre Bienassis (Bât D, entrée A1). Prendre la direction du complexe sportif Jean-Monnet, la résidence est située en face. Contact : Claudine Poncy, tél. 06 80 40 36 87.

**Trois randonnées à vélo.** L'association sportive des verriers cyclotourisme organise trois randonnées à vélo ce dimanche 30 septembre. Départ à 8 heures devant l'usine Verallia. Circuit de 64 km, 89 km et 100 km. Port du casque obligatoire.

**Permanence du Cidvat.** Le Collectif interprofessionnel pour la défense des victimes de l'amiante et du travail tiendra sa permanence mercredi 3 octobre, de 15 à 18 heures, à la salle Jean-Tardif. Toute personne s'estimant victime d'une maladie professionnelle ainsi que son entourage peuvent se tourner vers l'association.

## Des médaillés à la mairie



À droite : Bernard Chevalier, Sandrine Tachet et Michel Lateulère. À gauche Jean-Michel Boquet. PHOTO SANDRA BALIAN

Dans la salle du Conseil de Châteaubernard, jeudi dernier, quatre agents communaux ont officiellement reçu la médaille du travail des mains du maire Pierre-Yves Briand.

L'échelon or (trente-cinq ans de service) a été attribué à Jean-Michel Boquet, directeur général des services, ainsi qu'à Bernard Chevalier, directeur adjoint des services techniques. Tous deux sont arrivés par

voie de mutation, pour le premier en 2008, et pour le second en 2009.

Michel Lateulère, agent des services techniques affecté au service « bâtiment » et Sandrine Tachet, agent territorial spécialisé des écoles maternelles à l'école Le Petit Prince ont pour leur part obtenu la médaille échelon argent (20 ans de service).

**Sandra Balian**



En voilà huit qui ont su traverser la rue, puisqu'ils sont sur « Le trottoir d'en face ». Si l'on en croit la logique macro-nienne, ils ont du boulot ! Le groupe d'Orthez enveloppe de rumba et de rythmes reggae des textes garnis de chemins buissonniers et de bons sentiments. Le Trottoir d'en face vient ouvrir la saison du Castel, à Châteaubernard, ce vendredi à 20 h 30. Tarif, 20 €, billetterie sur [www.lecastel.fr](http://www.lecastel.fr), via les réseaux habituels ou surplace le lundi et vendredi de 13 h 30 à 17 heures. PHOTO ARCHIVES HERRY SUIRE/« SUD OUEST »

## **CHÂTEAUBERNARD** Le Trottoir d'en face fait le boulot au Castel

# La fiscalité a stoppé la hausse des inégalités

**FRANCE** Les prélèvements et transferts ont absorbé l'augmentation des inégalités avant impôt



**La fiscalité a permis de compenser la hausse des écarts de revenus avant impôts, selon une étude publiée hier.** PHOTO AFP

Le système fiscal et les prélèvements sociaux ont permis d'éviter une hausse des inégalités en France depuis trente ans, selon une étude publiée hier par le Laboratoire sur les inégalités mondiales.

Avant impôts, les écarts ont augmenté : la part des revenus des 10 % des Français les plus riches est passée de 30 % à 32 % entre 1990 et 2018, alors que celle des 50 % les plus modestes a diminué de 24 % à 22 %, selon ce travail réalisé par une équipe de cinq économistes, dont Thomas Piketty, auteur du livre à succès « Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Mais « les prélèvements et les transferts ont totalement absorbé l'augmentation des inégalités avant impôt en France, conduisant à la stabilité des inégalités de revenu disponible », ont relevé les chercheurs.

« La progressivité du système socio-fiscal (impôts et prélèvements sociaux) a fortement augmenté depuis vingt-cinq ans grâce à l'allègement des cotisations sociales sur les bas salaires », a expliqué Jonathan Goupille-Lebret, l'un des cinq auteurs.

## Plus d'inégalités aux États-Unis

Les impôts réduisent pourtant moins les inégalités en France qu'aux États-Unis. Dans ce dernier pays, les écarts de

revenu sont réduits de 34 % par la fiscalité, contre seulement 24 % dans l'Hexagone. Mais malgré un système plus redistributif, « les inégalités de revenu ont été fortement croissantes » depuis trois décennies outre-Atlantique.

En France, le poids des taxes indirectes comme la TVA, à pourcentage fixe indépendamment du niveau de revenu, est plus important. « Ces dispositifs sont fortement régressifs. En effet, les ménages les plus modestes paient un taux effectif de taxes indirectes supérieur aux plus riches car ils consomment une plus grande partie de leur revenu », selon l'étude.

Malgré cela et la montée en puissance de la Contribution sociale généralisée (CSG) depuis 1991, un impôt proportionnel, « la puissance redistributive du système français a fortement progressé » entre 1990 et 2018, « passant d'une réduction des inégalités de 17 % à 30 % ».

Au final, les écarts sociaux moins accentués en France qu'aux États-Unis s'expliquent surtout par des facteurs non fiscaux, comme un accès plus large à l'université et au système de santé et « le fait qu'il y a un Smic et des négociations salariales qui limitent l'envolée des inégalités de revenu », souligne Jonathan Goupille-Lebret.

# 2,7 millions d'euros pour le château

Ce mercredi soir, les élus de l'Agglomération de Grand-Cognac seront invités à approuver une dotation budgétaire de 2,7 millions d'euros pour la restauration du château de Bouteville. Cette somme, rondelette, d'un montant précis de 2 737 100 euros, sera versée en plusieurs fois, jusqu'en 2022. Les autorisations et crédits de paiement s'échelonnent comme suit : 137 000 € en 2018, 500 000 € en 2019, 1 million en 2020, un autre million en 2021 et 100 000 € en 2022.

« Le château de Bouteville est un joyau. Son image est emblématique de la région de Cognac et du vignoble du cognac. Elle est connue dans

« Je rêve que la 12<sup>e</sup> Part des anges soit ici organisée, en 2020 », dit Jérôme Sourisseau

le monde entier », s'est enthousiasmé Jérôme Sourisseau, hier après-midi lors d'une conférence de presse. Le président de l'Agglomération a ajouté que participer à la restauration

de l'édifice - propriété de la municipalité de Bouteville mise à disposition de Grand-Cognac - constituait un « vrai choix politique ».

« Nous manquons de lieux historiques, de lieux de visite et de réception. Bouteville est le château idéal. Nous allons rénover la grande salle, la doter de toutes les commodités et aménager un office dans l'aile ouest. Un architecte sera très vite retenu. Ce projet, je n'en doute pas, de-



Grand-Cognac se penche au chevet du château de Bouteville, qui sera aussi aidé par le « Loto du patrimoine ». PHOTO LOIC DEQUIER

vrait trouver l'adhésion d'une très large majorité. Investir 2,7 millions dans le patrimoine, ce n'est pas rien », a ajouté Jérôme Sourisseau.

## Une souscription populaire

Précisons que la rénovation du château de Bouteville a été déclarée éligible à l'aide de la « mission Bern » et du « Loto du patrimoine ». On ignore cependant quel sera le montant des subsides.

La commission culturelle du Grand-Cognac, présidée par Nicole Roy, a par ailleurs émis l'idée d'une grande souscription publique portée par la Fondation du patrimoine. Cette souscription sera officiellement ouverte au public le samedi 13 octobre. Une soirée de fête au châ-

teau est d'ores et déjà prévue. On y applaudira un spectacle de feu de la compagnie Arche en sel.

« Oui, c'est un beau projet. Je rêve que la 12<sup>e</sup> Part des anges, en 2020, soit organisée au château », dit encore Jérôme Sourisseau.

Le premier château sur la butte de Bouteville fut édifié vers l'an 1000. Propriété successive du seigneur d'Archiac, des comtes d'Angoulême et de l'abbaye de Savigny (diocèse de Lyon), l'édifice fut rasé lors de la guerre de Cent ans. Il fut reconstruit par le grand-père de François-I<sup>er</sup> puis remanié et malmené au fil des siècles. Le château a été classé monument historique en 1984 et cédé à la commune en 1994.

Olivier Sarazin